



COM

60 RUE VERGNIAUD
75640 PARIS CEDEX 13
www.fo-com.com
telecoms@fo-com.com

Intéressement – Participation

UNE MER D'HUILE DANS UN OCEAN DE MALHEURS



FO a négocié et signé l'accord portant sur l'intéressement dont le montant vient chaque année se rajouter à celui de la participation. Mais force est de constater que si en 2009 le « parc clients » de l'entreprise s'est accru et que le chiffre d'affaires a progressé en France, le montant global moyen (*participation + intéressement*) versé aux salariés reste tristement stable. N'oublions pas que les effectifs ont, dans le même temps, continué à fondre comme neige au soleil. Alors... cherchez l'erreur !

Les salariés sont de plus en plus contributeurs à la croissance de l'entreprise et pourtant ils en recueillent de moins en moins les fruits !



C'est sans doute la raison pour laquelle le Conseil d'administration a décidé du versement d'un intéressement supplémentaire. En séance de négociation, la direction a proposé comme base de départ : 550 euros bruts pour chaque salarié.

FO n'y trouve pas son compte !

Ce montant est nettement insuffisant, préfigure-t-il d'une négociation salariale difficile ? La direction ne doit pas perdurer dans l'erreur ! Il faut motiver les salariés. Le salaire joue ce rôle primordial !

Pour FO, le temps de l'augmentation des salaires est venu !



Montants individuels estimés d'intéressement et de participation versés en 2010

Rémunération annuelle (euros)	Montant intéressement (euros)	Pourcentage intéressement	Montant participation (euros)	Pourcentage participation	Montant rétribution collective	Pourcentage rétribution collective
20 000	1 300	6,5%	1 500	7,5%	2 800	14%
30 000	1 500	5,0%	1 950	6,5%	3 450	11,5%
40 000	1 750	4,4%	2 450	6,2%	4 200	10,6%
50 000	1 950	3,9%	2 950	5,9%	4 900	9,8%
60 000	2 200	3,7%	3 400	5,7%	5 600	9,4%

Les montants individuels définitifs sont en ligne sur votre compte www.okapi.creelia.com

En mars, affectez votre montant de participation soit dans le dispositif d'épargne salariale, soit sur votre compte bancaire (sommes soumises à l'impôt sur le revenu)

Calendrier :

- En avril, versement de la participation
- En mai, versement de l'intéressement
- En juin, versement de l'intéressement supplémentaire

Après l'intéressement et la participation, FO revendique :

- **Un doublement de l'intéressement supplémentaire !**
- **Une augmentation générale exemplaire des salaires !**

**Force Ouvrière revendique,
Force Ouvrière négocie,
Force Ouvrière concrétise !**